

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, tenue à l'édifice municipal 561, chemin Déziel, lundi, le septième jour du mois de mai deux mil douze (7 mai 2012), à laquelle sont présents, monsieur Claude Mayrand, maire, monsieur Jacques Lachance, conseiller, madame Danielle Brown, conseillère, monsieur Claude McManus, conseiller, madame Josée Magny, conseillère, monsieur Jules Bourassa, conseiller, formant quorum.

### **Coalition québécoise de lutte contre la pollution électromagnétique (CQLPE)**

**Considérant** que l'installation des compteurs dits « intelligents » qu'Hydro-Québec veut imposer à tous ses abonnés, sans avoir demandé leur avis ni obtenu leur assentiment, constitue une grave atteinte à leur liberté de choix;

**Considérant** que les radiations électromagnétiques (micro-ondes) émanant de l'émetteur-récepteur à ondes pulsées (de 900 à 920 MHz comme les cellulaires, des ondes potentiellement cancérigènes selon l'OMS) dont ces compteurs sont munis s'ajouteraient à la dose déjà élevée que la population doit absorber et contribueraient à déclencher une kyrielle de problèmes de santé, particulièrement chez les personnes électro hypersensibles, tel qu'observé partout ailleurs où de tels dispositifs ont été installés;

**Considérant** qu'Hydro-Québec n'a nullement démontré la nécessité de remplacer la méthode actuelle de relève de compteurs 6 fois par année, ni les avantages que pourrait représenter pour le consommateur la relève de leur consommation électrique à maintes reprises chaque jour;

**Considérant** que le coût exorbitant du remplacement des compteurs électromécaniques actuels d'une durée de vie d'au moins 25 ans par des compteurs d'une durée de vie d'à peine 15 ans représente une dépense injustifiée que tôt ou tard les abonnés devront absorber;

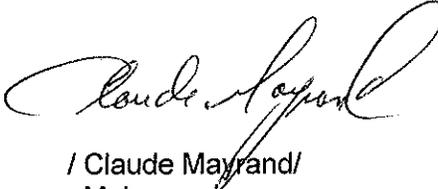
**2012-05-173**

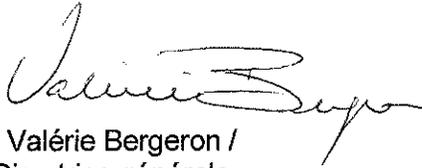
**Il est proposé** par Danielle Brown, conseillère, appuyé par Jules Bourassa, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers (5) que la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc demande au Gouvernement du Québec :

- 1) **Qu'il** impose à Hydro-Québec un moratoire immédiat à l'installation de tout nouveau compteur émetteur de radiofréquences en raison des risques sérieux qu'ils représentent pour la santé humaine;

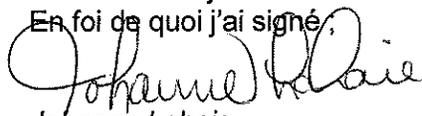
- 2) **Qu'une** commission d'enquête itinérante, publique et transparente, composée de manière paritaire, soit créée, sous l'égide du bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), afin de bien évaluer le projet dans son ensemble et de faire le point sur les risques liés à l'électro pollution;
- 3) **Qu'il** exige d'Hydro-Québec qu'elle accorde à tout abonné, sur simple demande écrite, sans tracasserie administrative ni frais supplémentaire, le remplacement rapide de tout compteur émetteur de radiofréquences déjà installé par un compteur n'émettant aucune radiofréquence, ainsi que le droit de refuser l'installation de tout compteur émetteur de radiofréquences sur sa propriété.

**ADOPTÉE**

  
Signé : / Claude Mayrand/  
Maire

  
/ Valérie Bergeron /  
Directrice générale  
et secrétaire trésorière

Copie certifiée conforme du livre des minutes  
de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc.  
Donnée ce 8<sup>o</sup> jour du mois de mai 2012.

En foi de quoi j'ai signé,  
  
Johanne Lahaie  
Directrice générale adjointe